

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 25 (1937)

**Heft:** 508

  

**Artikel:** Les femmes et la Société des Nations : le statut de la femme : (suite de la 1re page)

**Autor:** E.Gd.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-262773>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

en garde l'assistance contre le danger que court le fonds constitué pour l'assurance-vieillesse et survivants d'être employé pour d'autres fins, et M<sup>me</sup> Leuch, qui recommanda le Cours de vacances de Rheinfelden; et cette séance au programme si riche fut levée. Nous parlerons dans un prochain article des débats du dimanche matin.

(Traduit de l'allemand.)

E. V.-A.

## Le Président Masaryk et les droits de la femme

On sait que le grand homme d'Etat, auquel les femmes de son pays ont rendu un éloquent hommage, était un féministe convaincu, ce qui n'a d'ailleurs rien d'étonnant, notre cause étant avant tout une cause de simple équité à laquelle une personnalité comme celle de Masaryk ne pouvait pas ne pas se rallier. Nous sommes heureuse de publier à cette occasion quelques extraits d'un article que nous envoie de Prague une de nos lectrices, et qui permet de saisir sur le vif la pensée de l'ancien président sur la place de la femme dans la société moderne:

L'homme et la femme sont égaux. Car les différences qui existent entre eux ne sont pas telles que l'on puisse parler d'une inégalité naturelle. Ces différences sont physiologiques, et c'est en se basant sur elles que l'on suppose que la femme est physiquement plus faible que l'homme; c'est possible, mais si la voix de près à quel point cette « faible femme » est exploitée, on se rend compte que, si la force de la femme est autre que celle de l'homme, la femme n'est pas toujours la plus faible des deux. Pour élever ses enfants dans des conditions parfois bien difficiles, pour accomplir son travail dans des écoles ou dans des bureaux, il lui faut un système nerveux bien plus solide que celui de l'homme.

Quant à l'intelligence et à la moralité, hommes et femmes sont égaux. L'intelligence de l'homme n'est pas plus développée que celle de la femme; en effet, si on ne mesure pas cette intelligence d'après le savoir, acquis souvent par routine des siècles durs, on avouera que nos mères et nos femmes savent penser aussi bien que nous, marquant ainsi leurs capacités, leur maturité d'esprit et leur perspicacité.

Il n'y a pas de différence non plus entre l'homme et la femme au point de vue moral. Parler de la moralité plus élevée de la femme, de sa sensibilité raffinée, n'est qu'une phrase creuse destinée à couvrir l'égoïsme de l'homme, qui foule aisément aux pieds les sentiments et l'idéal de la femme, afin d'assurer à sa vieillesse débauchée une garde-malade qui ne lui coûte presque rien. La femme n'est ni meilleure ni pire que l'homme: tout dépend de l'individu et non pas du sexe.

Hommes et femmes se sont développés de tout temps en commun, et leur influence s'est réciproquement exercée entre eux. Il est donc impossible que le niveau moral ou intellectuel de l'un ou de l'autre varie suivant le sexe. L'inégalité qui existe entre eux ne provient pas, par conséquent, de leur nature même, mais d'une évolution historique à rebours, car l'égoïsme de l'homme, qui foule aisément aux pieds les sentiments et l'idéal de la femme, afin d'assurer à sa vieillesse débauchée une garde-malade qui ne lui coûte presque rien. La femme n'est ni meilleure ni pire que l'homme: tout dépend de l'individu et non pas du sexe.

Hommes et femmes ont les mêmes devoirs sociaux. Car, actuellement, le problème social est d'une telle importance que la collaboration des deux sexes est indispensable pour arriver à sa solution. Ce problème n'est pas davantage un sport philanthropique ou un but, mais une activité sérieuse dont le but est la justice sociale. C'est pourquoi la femme doit connaître et comprendre les questions sociales et politiques de son temps, et par conséquent participer activement à la vie publique.

MARIE BURESOVA.

quel elle tenait l'orgueil de sa famille, fût ainsi passé à l'état de curiosité dans tout le pays, qu'il fût devenu la risée de tout le village, qu'il fût traité de détraqué, de fou... c'en était trop. C'était l'humiliation suprême qui dépassait toutes les autres. Kerneur, lui, probablement, ne se doutait de rien, ignorait tout, absorbé qu'il était par la seule idée de l'expiation de sa faute, mais, elle, Séraphine, elle, qui, par cette abdication de son père, se trouvait investie de la responsabilité de chef de famille, elle ne pouvait plus supporter cette honte sur son nom. Il fallait sur le champ ramener Kerneur au bourg, le réinstaller dans sa maison, lui arracher, avec un serment de sobriété, la promesse formelle de renoncer pour toujours à cet extravagant châtiement. Il le fallait.

La suite en feu, elle se leva, prête à courir. Mais une idée subite l'arrêta, une voix parla en elle: — Et toi?

Et elle? Eh bien! elle rejoindrait le lendemain ses patrons à Vannes, ainsi qu'il avait été convenu; elle travaillerait, économiserait... Qu'y avait-il de changé à ses plans?

Mais la voix intérieure lui disait avec insistance: — Non. Quelque chose est changé. Au fond, tout ceci, c'est ta faute.

Elle se révolta d'abord. Sa faute? ah! mais non... Puis elle réfléchit, puis elle écouta la voix, et, très vite, avec la candeur des âmes simples et droites, elle s'accusa.

C'était sa faute, en effet. Si elle avait résisté à la tentation de quitter Port-Navalo, elle aurait continué à veiller sur son père, et l'aurait empêché de violer son serment. N'étant pas coupable, il n'aurait pas cherché à se punir, et vivrait main-

## Les femmes et la Société des Nations

Le statut de la femme

(Suite de la 1<sup>re</sup> page.)

Chose à relever, une fois cette nomination obtenue, la Première Commission, qui, dans sa première séance avait paru ne guère s'intéresser à la question du statut de la femme, la considéra alors tout à fait sérieusement, et les débats prirent une amplitude vraiment remarquable. Deux courants ne tardèrent pas à se dessiner nettement: d'une part plusieurs délégués se déclarèrent favorables à une Convention internationale d'égalité des droits, réfutant sur une solide base juridique les arguments opposés, et d'autre part, nombre de ceux qui, soit personnellement, soit forcés de suivre les instructions de leurs gouvernements, manifestèrent ne pas pouvoir se rallier à cette idée, exprimèrent cependant leur conviction en l'équité de notre cause: la déclaration du professeur Bourquin (Belgique) fut à cet effet une profession de foi féministe d'une émue inspiration. Il faut aussi signaler tout spécialement le remarquable discours de M. Cassin (France), les interventions de M. Pella (Roumanie) vice-président de la Commission dont le concours fut inappréciable, de Mr. Hearne (Irlande), de Mr. Beckett (Gde-Bretagne) qui bien qu'opposé à une Convention générale apporta à plusieurs reprises un élément utile aux débats, de Mr. Bailey (Australie), de M. Soubotich (Yougoslavie), qui fut l'un des plus fervents défenseurs des droits de la femme, et naturellement de celles des femmes déléguées qui siégeaient à cette occasion à la Première Commission, et dont quelques-unes comme M<sup>me</sup> Kollontay (U. R. S. S.) et Bernardova (Tchécoslovaquie) prirent autant à cœur que nous le succès de cette campagne.

N'y eut-il donc aucune opposition? et n'avons-nous entendu du haut de la tribune que des paroles favorables? Cela aurait été trop beau. Mais ce qu'il faut relever, c'est que cette opposition porta dans la majorité des cas plutôt sur une question de méthode que sur une question de principe, que tous les délégués reconurent — ou purent reconnaître implicitement — la valeur de notre revendication, et que s'il en est qui s'opposèrent à l'élaboration actuelle d'une Convention d'égalité des droits, tous se rallièrent aux conclusions du rapport de M<sup>lle</sup> Hesselgren et à la constitution d'un Comité d'experts. La résolution en effet qui fut adoptée sans opposition aucune (et qui contient ce considérant dont l'importance est à notre avis capitale; constatant le fait que d'une manière générale l'évolution du droit marque une tendance vers l'égalité entre les sexes) aboutit à la demande de nomination par le Conseil de la S. d. N. d'un Comité restreint d'experts des deux sexes, qui sera chargé, non pas de faire lui-même, mais de faire faire par des institutions compétentes, une étude d'ensemble détaillée sur la condition juridique de la femme dans les divers pays du monde, telle qu'elle résulte du droit national et de son application.

...Et vous êtes satisfaites de cette décision! nous a-t-on déjà dit de divers côtés. Et vous estimez que c'est un succès? Un Comité de plus: un enterrement de plus!... — Que non pas. Et ceux qui parlent ainsi prouvent seulement qu'ils connaissent peu ou mal la procédure et les possibilités de la S.

d. N. Car la décision de nommer ce Comité d'experts a d'abord l'avantage, et comme l'a fort bien relevé M. Politis, le président de la 1<sup>re</sup> Commission, de placer la question sur un terrain pratique, de la faire sortir du brouillard des déclarations vagues et de l'acheminer vers des buts concrets. Et en second lieu, la fameuse Conférence diplomatique internationale que demandaient les organisations féminines n'aurait pu être convoquée de la sorte tout de go, et la nomination d'un Comité d'experts aurait été de toutes façons inévitable. Cette décision constitue donc la première marche de l'échelon, la première étape de la route. Car une fois ce travail mené à bien, la porte est ouverte, soit à une Convention générale, soit à des Conventions, sur des points précis, Conventions qui ne peuvent tomber du ciel à l'improviste, mais pour lesquelles un travail de préparation scientifique est indispensable. Et cette procédure ayant été toujours suivie pour les autres Conventions élaborées par la S. d. N. (voyez par exemple la Convention sur l'esclavage, voyez celle sur la traite des femmes d'âge majeur), le fait que le statut de la femme prend le même chemin marque l'importance qu'ont finit par lui reconnaître non nombre de ceux qui, en 1935 encore, souriaient dédaigneusement de nos efforts.

Car le rapport et la résolution instituant ce Comité d'experts ont été votés sans oppositions, avons-nous dit, à la 1<sup>re</sup> Commission d'abord, par l'Assemblée en séance plénière ensuite, et le crédit nécessaire à ces travaux adopté par la Commission du budget. C'est évidemment un succès.

Et pourtant toutes les délégations n'étaient pas d'accord à cet égard, et une en tout cas l'avait fait savoir. C'est pourquoi nous tenons d'autant plus à remercier ici M. Gorgé, délégué de la Suisse à la 1<sup>re</sup> Commission, de s'être abstenu lors du vote final, et de n'avoir pas ni par un vote opposé à notre succès. Et si son discours n'était évidemment pas celui d'un féministe, et a de ce fait provoqué la véhémence désapprobation de nombreuses étrangères, il faut d'autre part lui reconnaître le mérite d'avoir énoncé deux indiscutables vérités: la première, et dont nous sommes persuadés autant que lui, c'est que ce n'est pas une Convention internationale qui nous donnera le vote des femmes en Suisse, et la seconde, c'est que ce vote, si les femmes chez nous le voulaient fermement, elles l'auraient. Combien de fois, en effet, n'avons nous pas

réalisé l'entrave qu'est pour notre revendication l'indifférence coupable, l'égoïsme, l'étroitesse d'esprit de tant de femmes; et même l'inertie et la timidité de celles qui se croient féministes ne surprend-elle pas péniblement nos amies étrangères? Mais d'autre part, alors, nous ne saurions être d'accord avec M. Gorgé quand il estime que le vote des femmes n'est pas une question juridique, mais relève bien davantage du domaine social de la protection de l'enfance ou de la lutte contre l'immoralité: oui, quant à l'action que nous pourrions exercer, parce que nous savons que sans droit de vote, nous ne pouvons accomplir en ces domaines la moitié de l'effort efficace nécessaire; non, quant au fond même du problème, parce que si nous voulons nos droits en égalité avec les hommes, c'est que nous sommes, tout comme eux, des citoyennes (ousons-nous dire aussi des contribuable?..), des intelligences, et des consciences. Cet aspect-là de notre revendication échappe encore trop souvent à nombre d'hommes qui ne voient pas que, s'il existe, ce que nous ne contestons nullement, beaucoup de femmes plus malheureuses que nous, et une foule de misères à soulager à travers le monde, l'aide des femmes pour soulager ces misères ne sera véritablement efficace que lorsqu'elles ne seront plus perpétuellement entravées par leur soi-disant infériorité; et qui ne voient pas non plus et surtout que c'est sur le plan plus élevé de l'indépendance et de la valeur en soi de la personnalité humaine, qu'elle soit homme ou femme, femme ou homme, que se pose véritablement le problème.

E. Gd.

P. S. La place nous manque complètement pour donner d'autres détails sur la campagne menée par les organisations féminines et dont notre Présidente internationale, Mrs. Corbett Ashby, fut véritablement l'âme. Mentionnons seulement deux épisodes: le déjeuner très brillant offert aux chefs de délégations et aux membres de la 1<sup>re</sup> Commission, et dont les brefs discours de Mrs. Ashby et de M. Pella furent le point culminant; et l'audience accordée par l'Agâ Khan, président de la XVIII<sup>e</sup> Assemblée, à une délégation de ces organisations, audience au cours de laquelle il manifesta le plus sympathique intérêt aux revendications féministes.

(Le manuscrit de cette nouvelle était signé: Jacqueline SOROKS).

## Les Congrès de l'éte

La Guilde internationale des coopératrices

Le dernier en date des grands Congrès féminins qui se sont tenus cet été à Paris, à l'occasion de l'Exposition internationale, a été celui des Guildes de Coopération. Voici l'essentiel de ce qu'écrivit à ce sujet, dans le Coopérateur genevois, une de nos collaboratrices, Simone Pierre, qui est en même temps une fervente coopératrice, et qui fut à Paris l'une des représentantes de notre mouvement suisse:

... 2 septembre 1937, journée étouffante de chaleur, les coopératrices de tous pays s'assemblent dans la grande salle de la Maison de la Mutualité, sous la présidence de la plus courageuse, de la plus dévouée, de la plus passionnée des coopératrices: Emmy Freundlich. Le Congrès est ouvert. Féminin, il commence par un chant d'ouverture — et c'est l'ordre du jour chargé pour deux journées...

Présentation tout d'abord d'une nouvelle venue, qui est en même temps l'hôte du Congrès: la Guilde française des coopératrices, dont la présidente résume l'ambition élevée: travailler, en supprimant les conflits économiques, à supprimer d'autres conflits, construire un monde humain. Puis très beau discours de la présidente, Emmy Freundlich, qui souligne les progrès de la Guilde (deux nouvelles Guildes ont encore vu le jour en Roumanie et en Nouvelle-Zélande, les femmes d'outre-mer montrant un grand intérêt pour l'idéal coopératif), et trace un magistral exposé des principes et de la situation du mouvement coopératif, et des raisons pour lesquelles les femmes s'y intéressent: substituer le principe de l'égalité au principe de la force, assurer l'égalité sociale « à chacun selon ses besoins », assurer entre les nations l'égalité économique qui supprime les guerres, obtenir pour la femme l'égalité des responsabilités qui leur permettra de mieux travailler au développement du mouvement et à l'avenir de leurs enfants. « Lorsqu'il y aura à manger pour tous, la paix régnera dans chaque nation et conduira à la paix internationale. » — Enfin, après les souhaits de l'Alliance coopérative internationale, sont débattues et votées en trois séances les questions d'organisation et les trois résolutions présentées au Congrès.

Ces trois résolutions résument bien les préoccupations féminines énoncées par la présidente. La première: Jeunesse et Coopération, demande que l'on fasse de plus en plus appel aux jeunes dans le mouvement, qu'on s'efforce de leur donner des connaissances d'économie sociale et une

éducation coopérative, que des contacts soient prévus à ce sujet avec l'école, que des cours donnés dans des institutions d'Etat soient établis, etc. La deuxième: Position de la femme dans le Mouvement coopératif, déclare la collaboration des femmes nécessaire au mouvement coopératif. Pour qu'elle puisse devenir efficace, il faut que les femmes obtiennent: 1. l'égalité des droits; 2. le droit d'être leurs candidats à toutes fonctions; 3. une représentation garantie par les statuts. La troisième: Résolution d'urgence sur la Paix et le Désarmement, transmet l'appel adressé des mères et des femmes coopératrices devant les dangers de la situation présente, affirme leur foi dans la Société des Nations. Elle s'accompagne d'une résolution de sympathie envers les Espagnols et les coopératrices souffrant en Espagne.

Pour parler de la paix, certaines oratrices trouvent des accents directs et touchants. La discussion autour des deux autres résolutions se ressent davantage du décousu inhérent à « genre congrès », aux traductions, etc. Rien de très neuf, de très hardi ou de très féminin, au sens généreux du terme, ne surgit des débats. Aucune mère, aucune éducatrice ne définit clairement ce que doit être en soi une éducation coopérative positive des jeunes, ne souligne le côté désintéressé, libre de toute idée de propagande, que doit conserver, pour rester digne de l'idéal coopératif, cette éducation faite pour les jeunes. Et aucune coopératrice n'établit non plus nettement ce que doit être le rôle de la femme dans la coopération, ce rôle pour lequel elle revendique une libre position. En face des droits réclamés, il serait beau pourtant de voir définir les devoirs pour l'accomplissement desquels ces droits sont réclamés, et le rôle si prépondérant de la femme dans le domaine économique et social, qui à lui seul légitime les revendications! Dans nos pays un peu arriérés quant au féminisme, c'est dans le mouvement coopératif que la femme le plus facilement à pu se frayer une voie, obtenir des responsabilités, c'est donc dans un congrès coopératif que les féministes pourraient le plus facilement laisser la place à l'utile et nette définition du rôle qu'entendent jouer les coopératrices avec les coopérateurs dans les plus fructueuses des collaborations. Car, comme le dit si justement la doyenne de nos coopératrices suisses, M<sup>me</sup> Treub-Cornaz, dans son message adressé au Congrès des coopératrices, « le meilleur travail dans tous les domaines est celui qui se fait dans une étroite collaboration de la femme et de l'homme ».

SIMONE PIERRE.